



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le neuf avril à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :

Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Abdelkrim MAY, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Lucette ALAIN, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Madame Josette DESVIGNES

Pouvoirs :

Madame Anne GALLO donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER, Madame Adeline CASTANO donne pouvoir à Madame Lucette ALAIN, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES, Monsieur Rabah DJEDDOU donne pouvoir à Madame Maria Silvia MONTEIRO

Absents :

Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON

Madame Lucette ALAIN est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 20

Ressources Humaines

D2025_33 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Madame Nadège CANTIER, 1ère Adjointe, explique au Conseil Municipal que le Comité Social Territorial, consulté le 19 mars 2025, a délivré un avis favorable concernant la modification du tableau des effectifs selon la proposition ci-dessous :

4 Créations de poste,

- Filière médico-sociale : 2 postes d'auxiliaire de puériculture classe supérieur ;
- Filière administrative : 1 poste d'Attaché;
- Filière animation : 1 poste d'Animateur principal 1ère classe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis favorable délivré par le Comité Social Territorial le 19 mars 2025 ;

Entendu le rapport de Madame Nadège CANTIER;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** les créations de postes au tableau des effectifs de la commune ainsi que présentées et figurant ci-dessus ;

Article 2 : **DE MODIFIER** le tableau des effectifs communaux ;

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (20 voix Pour).

Le Maire,
Philippe PIGEAU

Lucette ALAIN,
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le10 AVR. 2025.....
et publié, affiché 2025
notifié le

Le Maire

